

Personnalités qualifiées

Mme Adam : « J'interviens ici en tant que représentante de l'Union syndicale solidaires sur un sujet grave et important, particulièrement d'actualité, la culture du dialogue social.

Nous avons souligné dès l'arrivée de la saisine gouvernementale, le danger d'instrumentalisation qui menaçait la sérénité et la crédibilité de nos travaux, alors même que celle-ci se situait explicitement dans le cadre de la « Loi travail », déjà fortement contestée par une grande majorité des organisations syndicales et des organisations de jeunesse. Une pétition en ligne a ainsi recueilli 1,3 million signatures exprimant le rejet global d'un projet dont le contenu a pour objet la remise en cause des garanties des salariés dans le cadre des relations sociales.

Depuis lors, le contexte n'a cessé de nous interpellier pour montrer un haut degré de conflictualité, avec grèves et manifestations, concernant le monde des salarié.e.s, conscient de perdre beaucoup dans cette déconstruction en cours du Code du travail mais aussi celui de la jeunesse, cheville ouvrière de formes impressionnantes et significatives de la mobilisation, exprimant clairement le rejet d'un futur irrémédiablement précaire : ainsi le mouvement « Nuit debout » témoigne d'une réalité vivante et pleine d'imagination créatrice que notre assemblée s'honorerait à prendre en compte.

Le CESE revendique, à juste titre, d'être le lieu-croisé des convergences des différents acteurs de la société civile. Comment pourrait-il rendre un avis hors-sol, en ignorant l'absence totale de dialogue sous toutes ses formes ?

Le gouvernement nous a saisi de façon précipitée et n'a pas du tout démontré son sens du dialogue face à la forte contestation de son projet de loi, utilisant le 49.3 pour empêcher tout débat au Parlement, la répression dans la rue pour tenter d'intimider les manifestants.

L'enjeu est essentiel : la « loi-travail » s'articule autour de deux questions-clés : la flexibilité généralisée, de l'emploi, des horaires, des salaires, et la décentralisation des relations de travail, qu'il s'agit de traiter au niveau le plus bas possible, celui de l'entreprise étant privilégié, avec la généralisation de la remise en cause du principe de faveur. Avec cette inversion de la hiérarchie des normes, un accord d'entreprise pourra déroger sur des questions-clé en défaveur du salarié.

Le détricotage du Code du travail en cours a pour objectif d'affaiblir les règles qui protégeaient les salariés dans l'inégale relation de travail entre le patronat, les actionnaires et les employé.e.s. Individualiser toujours plus les salarié(es), les mettre en concurrence pour les affaiblir, considérer le travail comme un coût responsable du chômage alors qu'il produit les richesses, ce n'est pas notre culture des relations sociales.

D'aucun.e.s voudraient réécrire l'histoire en « oubliant » les événements qui ont permis les grands acquis sociaux qui sont la mémoire et la fierté de notre conception du progrès social.

Nous avons déposé beaucoup d'amendements, qui ont été rejetés, confirmant la volonté de s'inscrire dans le cadre fixé.

Pour toutes ces raisons, comme vous l'aurez compris monsieur le président, cher-e-s collègues, nous voterons contre cet avis ».

Mme Thiery : « Aujourd'hui, le CESE est de nouveau soumis à l'épreuve de l'exemplarité.

Formuler des recommandations pour favoriser le dialogue social en France ? Qui pouvait être mieux placé que nous pour répondre à cette demande ? Ce dialogue social, ouvert à l'ensemble des corps intermédiaires, nous le pratiquons au quotidien. Nous démontrons à chaque fois que nous publions un avis et surtout des recommandations, que nous avons su, ensemble, établir, et même parfois partager (!) un diagnostic, nous écouter, chacun, chaque groupe avec des sensibilités - et disons-le clairement des intérêts divergents- Nous montrons que nous savons solliciter des experts qui nous éclairent collectivement dans notre compréhension des enjeux. Enfin, en rédigeant, en amendant, puis en votant les avis - ces avis dont la pertinence et la qualité sont louées par tous, y compris les détracteurs de l'Institution - en votant ces avis donc, nous prouvons par l'exemple l'efficacité du dialogue social.

Le dialogue social n'est pas une finalité en soi c'est une méthode. Et, c'est ma conviction, une méthode efficace. Efficace, en période de croissance comme en temps de crise dès lors qu'elle s'inscrit dans l'environnement et le quotidien des actif.ve.s et des entreprises, c'est-à-dire, aujourd'hui la mondialisation, la digitalisation de l'économie et la transition énergétique. Alors il y a du chemin à faire car dans l'opinion, les partenaires sociaux sont souvent perçus comme des acteurs... mais des acteurs de théâtre et non des acteurs de la transformation sociale... Pour changer cette image, pour développer la culture du dialogue social, une seule solution : démontrer l'efficacité du dialogue social, ce qu'il apporte à la collectivité. Cet effort relève de la responsabilité sociale de tous les acteurs concernés. Et c'est le sens de la plupart des recommandations.

Et si les recommandations sont nombreuses (36), c'est parce que la section a été attentive à ce qu'elles ne reprennent pas les sempiternelles déclarations d'intentions : pour chaque moment clé identifié comme levier de la culture du dialogue social, il est proposé des actions précises et opérationnelles. Y compris d'ailleurs dans un registre moins attendu de la part du CESE : il ne vous aura pas échappé qu'il

est proposé un concours national pour développer des serious game sur le dialogue social, un hackaton pour organiser une plateforme nationale regroupant tous les accords, la promotion de la digitalisation des bases de données uniques en entreprise. En réalité, rien d'autre que mobiliser les outils numériques d'aujourd'hui au service de la valorisation des acteurs et des accords et de l'accès aux informations.

Au-delà des outils, l'impact du numérique sur le dialogue social a été clairement identifié, mais malgré l'énergie collective mise dans cette saisine, nous n'avons pas pu approfondir le sujet comme il doit l'être, même chose pour l'ouverture du dialogue social à d'autres parties prenantes. Ces sujets cruciaux ont été identifiés et feront l'objet de travaux complémentaires. L'engagement a été pris.

Mais aujourd'hui, nous avons d'ores et déjà un texte et surtout des recommandations concrètes. La crédibilité et la légitimité du CESE sont mises à l'épreuve, j'appelle de mes vœux un vote positif et massif qui démontrera par l'exemple la force d'un dialogue social ouvert ».